

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 418/A.I.

Astrida, le 22 février 1951.

ASTRIDA



642

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre n°5303/1231/AO du 16 octobre 1950,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le sous-chef du
travailleur KAREKEZI a été informé du décès de celui-ci et du fait
que tous ses biens ont été légués à sa femme Kankindi qui sera
rapatriée au Ruanda. Le nommé Karekezi n'a plus aucun parent dans
la chefferie. D'ailleurs aucune question de succession ne se pose
tous les biens revenant à la femme du défunt.

L'Administrateur Chef du Territoire, ff., J.KIRSCH,

A Monsieur le Chef du Service des AIMO

à

U S U M B U R A .